

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LE BOURGNEUF-LA-FORET / PLAN N° 1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200 m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
195A rue Eugène Fodier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Amenagement nord de la RD 30 / Bénédictine : CD 53 / ER N° 24		9163,249

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrières

Sites archéologiques

Zones inondables

Aleas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUIh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LE BOURGNEUF-LA-FORET / PLAN N° 2

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval

agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

195A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 24	9163.249
Accès La Mallonnelle et sortie plateforme / Bénéficiaire : Commune	ER N° 25	1779.377
Lotissement RD 123 à V. des Bâtes / Bénéficiaire : Commune	ER N° 26	1173.136
Extension du Parc de la Taverne / Bénéficiaire : Commune	ER N° 27	1296.264
Extension du cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER N° 28	4006.543
Extension du terrain de football / Bénéficiaire : Commune	ER N° 29	6551.252
Aménagement sud de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 30	5613.928

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aires minières

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ag - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération
Département de la Mayenne
LE BOURGNEUF-LA-FORET / PLAN N° 3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.1 arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.1 approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
Modifié le :



1:5000
0 100 200 m




PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
195A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 24	9163,249
Accès La Mallonnais et sortie plateau / Bénéficiaire : Commune	ER N° 25	1779,377
Liaison RD 123 à VC des Pêles / Bénéficiaire : Commune	ER N° 26	1173,138

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aléas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Haies à protéger (enjeu fort)

Haies à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destinée à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destinée aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destinée à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destinée à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destinée à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destinée à l'installation d'abris pour animaux

Nac - STECAL dédiée au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N3 - STECAL dédiée aux loisirs motorisés

N4 - STECAL dédiée aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LE BOURGNEUF-LA-FORET / PLAN N° 4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200 m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
195A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Liaison RD 123 à VC des Mées / Bénédictine : Commune	ER N° 26	1173,128
Extension de la Place de la Tannerie / Bénédictine : Commune	ER N° 27	1286,264
Extension du terrain de football / Bénédictine : Commune	ER N° 29	6531,252
Aménagement sud de la RD 30 / Bénédictine : C.D. 53	ER N° 30	5613,528

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aléas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LE BOURGNEUF-LA-FORET / PLAN N° 5

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval

agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:2500

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

195A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement nord de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 24	9163,249
Accès La Mallonnais et sortie plateau / Bénéficiaire : Commune	ER n° 25	1779,377
Urban RD 123 à Vc des Mées / Bénéficiaire : Commune	ER n° 26	1173,136
Extension de la Place de la Tannerie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 27	1286,264
Extension du cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER n° 28	4006,543
Extension du terrain de football / Bénéficiaire : Commune	ER n° 29	6551,252
Aménagement sud de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 30	5613,928

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aleas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUu - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises